

2010_B034

OBJET : Commerce et artisanat - Aides en faveur des associations et organismes à caractère économique - Plantes formes d'initiatives locale du Pays d'Aix - Subvention 2010 à l'association AAEV pour l'organisation de la Foire du Pays d'Aix à Venelles

Le 4 février 2010, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Aixagone de Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 28 janvier 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Danièle BRUNET, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, Membre du Bureau, Les Pennes-Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du Bureau, Vitrolles - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Jean-Christophe GROSSI, membre du Bureau - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puyloubier - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du Bureau, Vitrolles - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air - Jean-Marc PEPPIN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

Robert FOUQUET, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Jules SUSINI
Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Roger PELLENC
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard BRAMOULLÉ

Excusé(e)s :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau
Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence
Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon
Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence
Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence
Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence
Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence
Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet
Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence
Stéphane PAOLI, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

DGA Développement Economique, Innovation et Cohésion Sociale
Direction Développement Economique
Mission Commerce Et Artisanat
06_20_DIRECO_040210

BUREAU DU 04 FEVRIER 2010

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe Grossi

Objet : Développement économique - Commerce et Artisanat - Aides en faveur des associations et organismes à caractères économiques : plates formes d'initiatives locale du Pays d'Aix. Subvention 2010 Association AAEV pour l'organisation de la foire du Pays d'Aix à Venelles

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé de verser une subvention à titre dérogatoire à l'Association de l'Activité Economique de Venelles de 100 000 € pour l'organisation de la foire du Pays d'Aix.

La ligne budgétaire 94-6574 présente les disponibilités nécessaires.

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité, pourvues de projets de dynamisation des centres villes, font appel à la Communauté pour la cinquième année consécutive.

Les critères d'attribution définis et approuvés par le Conseil Communautaire du 15 mai 2009 sont les suivants :

- Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles.
- Ces associations doivent représenter des commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques.
- Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.
- La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation.
- Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre.
- L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre.
- L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine.
- Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.
- Si l'association sollicite plusieurs années de suite la Communauté du Pays d'Aix, le montant de l'année n+1 ne pourra être supérieur de plus de 20 % au montant de l'année n.

- La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association.
- Aucun dossier FISAC ne sera en cours sur la commune du siège de l'association.
- Les animations subventionnées devront intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.
- Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée :
 - a. 1 500 € pour les communes de moins de 3 000 habitants
 - b. 2 500 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants
 - c. 4 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants
 - d. 6 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants
 - e. 7 500 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.

La Communauté du Pays d'Aix est saisie par une demande en provenance de l'Association de l'Activité Economique de Venelles (AAEV) et sollicitant un montant total de subvention de 108 000 € réparti comme suit : 100 000 € au titre de la foire du Pays d'Aix se déroulant sur le Parc des Sports à Venelles et 8 000 € au titre du fonctionnement lié à l'animation de la zone d'activité.

La subvention, concernant la Foire du Pays d'Aix, vous est proposée à titre dérogatoire, ne répondant pas à l'ensemble des critères habituels. En effet, cette opération lancée par l'AAEV a un rayonnement et un impact communautaire.

N	Association	Objectif/Actions	Nombre d'habitants	Demande 2009	Demande 2010	Propositions
1	L'AAEV - Venelles	Organisation Foire du Pays d'Aix	8 318	0 €	100 000 €	100 000 €
Montant disponible sur la ligne 3F 94-6574				162 000 €		62 000 €

La ligne budgétaire 94-6574 concernée par cette demande présente une disponibilité nécessaire.

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009-A044 du Conseil Communautaire du 15 mai 2009 approuvant les critères d'attribution de subvention en direction des associations de commerçants et artisans de pôles de proximité;

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** pour un montant de 100 000 € (cent mille euros) une subvention à l'association de l'activité économique de Venelles (AAEV) pour l'organisation de la foire du Pays d'Aix,
- **AUTORISER** Madame le Président à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 3F 94-6574 qui présente les disponibilités nécessaires ;

N° GU
2010-00195

Bureau Communautaire du 4 février 2010

Association des Activités Economiques de Venelles (AAEV)

Président	Monsieur Pierre POLO GARCIA
Siège	Avenue de la Grande Bégude Venelles
Année de création	Janvier 2000
Objet	L'Association de l'activité économique de Venelles, Vitrites @ Venelles est une association regroupant 82 adhérents regroupant des entreprises, des commerces et artisans de la ville de Venelles. L'association a pour mission : - De promouvoir, animer et dynamiser le commerce de proximité - D'organiser la Foire du Pays d'Aix - De réaliser d'autres opérations de communication et d'animations
Diagnostic économique, FISAC	La commune de Venelles bénéficie d'un FISAC depuis 2005 mais se trouve en période intermédiaire pour 2010. La tranche 2 est entièrement achevée et une proposition d'actions pour la tranche 3 va prochainement être envoyée en Préfecture pour instruction.
Objet de la demande de subvention	La foire du Pays d'Aix prépare sa seizième édition et l'AAEV en est l'organisateur. Cette manifestation se déroule sur le Parc des Sports de Venelles et est avant une foire commerciale à destination du grand public regroupant 180 exposants.
Autres partenaires	CG
Montant demandé	100 000 €
Subvention 2008	0 €

Budget prévisionnel global de l'association	Subvention / Budget prévisionnel global	Budget prévisionnel des actions	Subvention / Budget prévisionnel des actions
196 450 €	50,9 %	151 600 €	65,9 %

Convergence avec les critères d'attribution	La démarche de l'association s'inscrit dans l'une des 9 thématiques	Oui
	Les associations doivent avoir un caractère commercial ou artisanal	Oui
	Le siège social ou le projet doit se situer sur le territoire CPA	Oui
	La subvention demandée est destinée à appuyer des actions structurantes pour dynamiser des pôles de commerces de proximité	Non
	N'est recevable qu'une seule demande annuelle	Oui
	Le montant de la subvention demandée ne doit pas excéder 40 % du budget prévisionnel des actions (50 % pour la création d'association)	Non (65,9%)
	La progression doit se limiter à 20 % du montant de la subvention attribué l'année précédente	Oui
	Avis du maire de la commune	Favorable

BUDGET PREVISIONNEL SUBVENTION FOIRE PAYS D'AIX 2010.

A.A.E.V

CHARGES EN EUROS	MONTANT	PRODUITS EN EUROS	MONTANT
Prestations de services	: 25 500	: Sub Foire du Pays d' Aix	: 100 000
	:	:	:
	:	:	:
Matière et fournitures	: 44.400	: Sub Conseil Général	: 20.000
:	:	:	:
Location	: 20 000	:	:
Entretien	: 3 000	:	:
Assurances	: 300	: Prestations nature Municipalité	: 31.600
	:	:	:
Publicité	: 26.800	:	:
Mise à disposition	: 31 600	:	:
TOTAL.....	151.600	TOTAL	151.600

Fait à Venelles le 21/11/2009

Le Président



A.A.E.V
 Av. de la Grande Bégudes
 13770 VENELLES
 Association Loi 1901

FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 4 février 2010

OBJET DU RAPPORT : Subventions aux associations de commerçants de proximité

DIRECTION/SERVICE : Développement
Economique

Nom du Rédacteur du rapport : Fanny Fontaine

TEL : 04 42 91 60 89

Nom du correspondant financier :

TEL :

Code service (astre) :

☐ Investissements générateurs de charges de fonctionnement annuelles :

€

☐ Rapport ou Projet avec Recettes attendues :

€

Imputation comptable

Nature/Fonction 94-6574

INSCRIT 2010	Réalisé	Disponible avant rapport	Montant du rapport
162 000 €		162 000 €	100 000 €

Incidences prévisionnelles sur les prochains exercices

2011	2012	2013	2014

OBJET : Commerce et artisanat - Aides en faveur des associations et organismes à caractère économique - Plates formes d'initiatives locale du Pays d'Aix - Subvention 2010 à l'association AAEV pour l'organisation de la Foire du Pays d'Aix à Venelles

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

